

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE  
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°11-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES ESPACE LITTORAL A AMBON -  
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA SCI DINAME**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle qu'il avait été décidé par délibération n°76-2014 du 4 juillet 2014 l'échange de foncier avec soulte avec la SCI DINAME, visant, d'une part, à céder à la SCI DINAME un lot de 1700 m<sup>2</sup> référencé G 1461 pour agrandir les capacités du camping le Relais de l'Océan et, d'autre part, à acquérir un lot d'environ 430 m<sup>2</sup> référencé G 1142p et G 1141p pour Arc Sud Bretagne pour faciliter des aménagements futurs sur le Parc d'Activités Espace Littoral à Ambon. En raison des contraintes administratives et environnementales des parcelles G 1142p et G 1141p, il est proposé de ne pas donner suite à cet échange avec soulte et de rapporter la délibération n°76-2014 du 4 juillet 2014.

Toutefois le projet d'extension du camping le Relais de l'Océan étant toujours d'actualité, le Vice-président propose de céder la parcelle G 1461. L'acquéreur a bien été informé que le zonage actuel de ce terrain par le PLU d'Ambon ne permet pas de réaliser l'extension du camping dans l'immédiat mais il souhaite malgré tout procéder à son acquisition afin de constituer une réserve foncière.

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %.

L'estimation n°2015-002 V 2172 datée du 19 janvier 2016 réalisée par France Domaines 56 s'élève à 34 000 € HT soit 20 € HT le m<sup>2</sup>. Il est donc proposé de céder ce terrain, d'une surface totale de 1 700 m<sup>2</sup>, viabilisé de tous les réseaux à l'exception du raccordement au réseau d'assainissement

collectif eaux usées, au prix unitaire de 20 € HT soit un prix total de 34 000 € HT représentant un prix de 38 930 € TVA sur marge comprise.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTER** la délibération n°76-2014 du 4 juillet 2014,
- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée G 1461 situé sur le Parc d'Activités Espace Littoral à Ambon d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup> au profit de la SCI DINAME, au prix de 34 000 € HT soit un prix total de 38 930 € TVA sur marge comprise aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/02/16  
Le Président,

